

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

DIRECTION

- 1 Directrice (0,50 ETP)
- 1 Cheffe de Service (0,50 ETP)

THERAPEUTIQUE & PARAMEDICALE

- 1 Psychiatre (0,10 ETP - Poste vacant)
- 2 Psychologues (1,40 ETP)
- 1 Psychomotricienne (0,80 ETP)
- 2 Orthophonistes (1 ETP)

EDUCATIF

- 4 Educatrices Spécialisées (4 ETP)

SOCIAL

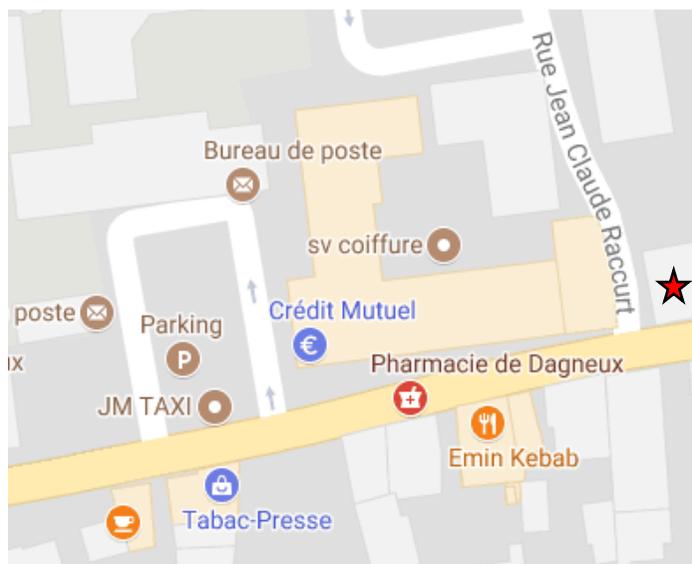
- 1 Assistante de service social (0,60 ETP)

SERVICES GENERAUX

- 1 Secrétaire (1 ETP)
- 1 Agent de Service (0,50 ETP)
- 1 Chauffeur (0,60 ETP)

*Le S.E.S.S.A.D.
intervient sur l'axe élargi des 3 cantons de :
MIRIBEL – MONTLUEL – MEXIMIEUX
(Au Nord : ST ANDRE DE CORCY)
(Au Sud : la Rivière d'AIN)*

PLAN D'ACCES



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, Mercredi et Jeudi
8h à 12h – 13h à 16h

Mardi et Vendredi
8h à 12h

1 samedi matin par mois

S.E.S.S.A.D. Bellevue

*Service d'Education Spéciale
et de Soins à Domicile*



ADRESSE

Les Essentielles
18 rue Jean-Claude Raccurt
B.P. 67
01120 Dagneux

Tél. : 04 72 25 91 67
E-mail : sessad.bellevue@lespep69.org

ASSOCIATION GESTIONNAIRE

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
69/LM – 109 Rue du 1^{er} Mars – Parc Actimart de la Rize – B.P. 91100
69613 VILLEURBANNE Cedex – Tél. 04 37 43 14 14
Fax. 04 37 43 00 55. www.lespep.org

ROLE DU SESSAD

Le S.E.S.S.A.D. Bellevue est ouvert depuis août 2002.

Il accueille 45 jeunes âgés de 3 à 16 ans présentant :

- des troubles du comportement
- des troubles des apprentissages
- une déficience intellectuelle
- et/ou des troubles du spectre de l'autisme.

Tous les jeunes sont adressés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Ain.

La sécurité sociale prend en charge 100% des frais liés à l'accompagnement du jeune.

Le SESSAD prévient l'exclusion scolaire et apporte un soutien à l'intégration scolaire et sociale.

MISSIONS

Mettre en place pour le jeune des aides pédagogiques, éducatives, sociales, thérapeutique et rééducative adaptées, organisées dans le cadre d'un projet individualisé, en réponse à ses difficultés actuelles.

Amener la famille, dans un climat de confiance, à réfléchir et à s'interroger sur les difficultés de leur enfant ou adolescent et trouver avec eux des réponses appropriées à leurs besoins.

Accompagner la famille et le jeune dans la réflexion lorsqu'il est envisagé une orientation, si nécessaire, en établissement spécialisé.

Participer à la sensibilisation des personnels de l'Education Nationale à l'accompagnement des jeunes en difficulté et mettre en place une aide directe aux enseignants qui accueillent un jeune accompagné par le S.E.S.S.A.D.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Procédure spécifique d'admission suite à une démarche volontaire des parents.

Constitution du Projet Individualisé d'Accompagnement (P.I.A.) du jeune définissant les accompagnements pluridisciplinaires en lien avec les parents et les professionnels intervenant auprès du jeune. Accompagnement personnalisé d'une année renouvelable.

Participation aux réunions extérieures concernant le jeune (Equipe de Suivi de Scolarisation, ...).

Liens avec les partenaires qui accompagnent le jeune.

LIEU D'INTERVENTION

Dans les lieux de vie du jeune ou dans les locaux du S.E.S.S.A.D.